

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Projet de règlement intérieur de Vienne Condrieu Agglomération : mise en place d'un groupe de travail

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglomération dispose d'un délai de six mois pour adopter son règlement intérieur conformément à l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L 5211-1 du CGCT.

Lors de la précédente mandature à l'occasion de la fusion, le règlement intérieur a été approuvé après une large concertation avec les élus communautaires.

En vue de l'adoption du nouveau règlement intérieur il est proposé la mise en place d'un groupe de travail chargé de faire une proposition qui rassemble le plus large consensus, constitué des personnes suivantes :

- Madame Claudine PERROT-BERTON
- Monsieur Denis PEILLOT
- Monsieur Christophe BOUVIER
- Madame Florence DAVID

Le projet de règlement intérieur pourra prendre comme base le règlement intérieur précédent actualisé des évolutions réglementaires, notamment celles issues de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Le projet de règlement intérieur sera soumis à l'approbation du conseil communautaire avant le 10 janvier 2021.

Il est précisé que le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

VU les éventuelles autres candidatures pour faire partie du groupe de travail,

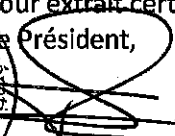
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :


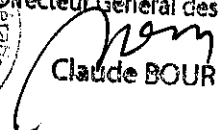
APPROUVE la constitution d'un groupe de travail chargé de faire une proposition de règlement intérieur et composé des personnes suivantes :

- Madame Claudine PERROT-BERTON
- Monsieur Denis PEILLOT
- Monsieur Christophe BOUVIER
- Madame Florence DAVID

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020
et a été publiée le 18 SEP. 2020

Pour extrait certifié conforme
Président,

Thierry KOVACS


Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR